

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22.04.04 Convocation du 15.04.2004

Compte rendu affiché le 27 avril 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Objet : ATTRIBUTION SUBVENTION AU

PROFIT DU "VELO-CLUB VAULX-EN-VELIN"

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	28

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZULI, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

Absents représentés : M. AUROY par M. OLLIVIER - M. MEYER par M. POINT - Mme GLATARD par Mme GUERIN - M. GOSSET par M. GONDELAUD - Mlle MILLET par M. MACHURAT.

Absent excusé : M. FERNANDES.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué rappelle que, comme cela a été indiqué lors de la présentation du budget primitif 2004, la commune de Neuville participera au financement de la course cycliste qui aura lieu **le dimanche 6 juin 2004** à Neuville-sur-Saône.

Il indique, pour mémoire, qu'il s'agit d'une épreuve regroupant les meilleurs régionaux, épreuve qualificative pour le Championnat de France amateur.

Si l'assemblée a bien voté, **une somme de 2 700 Euros**, dans le but de participer au financement de cette manifestation, il n'avait pas été possible d'en décider l'affectation puisque l'organisateur n'était pas connu de façon définitive.

Cette information étant disponible aujourd'hui, il invite le Conseil Municipal **à affecter la subvention de 2 700 Euros au profit du "Vélo-Club de Vaulx-en-Velin"**.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Budget Primitif 2004,
- Vu l'intérêt que présente pour la ville de Neuville-sur-Saône le "*Championnat Régional de Cyclisme sur Route*" organisé le 6 juin 2004 par le "*Vélo-Club de Vaulx-en-Velin*",
- Décide d'attribuer la subvention de **2 700 Euros** (prévue au B.P. 2004) au profit du "**Vélo-Club de Vaulx-en-Velin**", organisateur de l'épreuve,
- Dit que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 22 Avril 2004

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

LE MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 11 mai 2004
- de la publication le 12 mai 2004
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 11 mai 2004